

PRÉFET DU FINISTÈRE

**Comité de pilotage  
du site Natura 2000 « Rivière le Douron »  
Réunion du 11 mai 2016**

Le 4 mai 2016, s'est tenue au siège de Morlaix communauté la réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Rivière le Douron », sous la présidence de Madame Marie-France Mingot, cheffe du pôle d'animation du territoire à la sous-préfecture de Morlaix, représentant le préfet du Finistère.

Assistaient ou étaient représentés à cette réunion :

**Représentants des services de l'État**

Préfet	Mme Marie-France MINGOT
DREAL	M. Pierre-Jean BERTHELOT, chargé de mission N2000
DDTM Finistère	M. Pascal JAKYMIW
DDTM Côtes d'Armor	Mme Claire TREBET
DDCS Finistère	Mme Pauline LECLERC

**Représentants des collectivités territoriales et groupements**

Conseil départemental Finistère	Mme Joëlle HUON, Vice-présidente
Commune de Guimaëc	M. Georges LOSTANLEN, Marie
Commune de Lannéanou	M. Hervé SAINT-JALM, 1er adjoint
Commune de Locquirec	M. Jean-Yves ARZUR, Conseiller municipal
Commune de Plouégat-Guerrand	Mme Hélène TASSEL, Conseillère municipale
Commune de Plouégat-Moysan	M. François GIROTTO, Maire
Commune du Ponthou	M. Philippe CAES, Adjoint au maire
Commune de Plouigneau	M. Guy GUILLOU, Adjoint au maire
Commune de Plestin-les-Grèves	M. J.-C. LAMANDE, Adjoint au maire
Morlaix Communauté	M. Yvon LE COUSSE, Vice-président, accompagné de M. Vincent MARTIN, Mme Gwladys DAUDIN, M. Benjamin URIEN
CA Lannion-Trégor	M. J.-C. LAMANDE, Vice-président, accompagné de M. Stéphane GUIGUEN
SM Trégor et Morlaix	Mme Christine PRIGENT, Elue, accompagnée de M. Yann LARHANTEC
SI Eaux de Lanmeur	M. Georges LOSTANLEN, Membre du syndicat
PNRA	Mme Harmonie COROLLER, Chargée d'étude Biodiversité

**Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, établissements publics, associations de protection de la nature, scientifiques**

Chambre Agriculture Côtes d'Armor	Mme E. KERBORIOU, Elue
Fédération Chasseurs Finistère	M. Pierre MENEZ
CPIE	Mme Géraldine GABILLET
Groupe mammalogique breton	M. Josselin BOIREAU, Chargé de mission
Eau et Rivières de Bretagne	Mme Marie-Catherine LECOCQ, administratrice
FF Randonnée pédestre Finistère	M. Jean-Yves BAUCHET, Vice-président
CSRPN	M. Yves LE GALL, Botaniste
CR Propriété Forestière	M. Pierre BROSSIER, Ingénieur environnement

Ex-présidente du Comité de pilotage Rivière le Douron      Mme Margot Borgne

Étaient excusés :

- M. le président du conseil régional de Bretagne,

- M. le président du conseil départemental des Côtes d'Armor,
- MM. les maires de Botsorhel et Trémel,
- M. le président de la commission locale de l'eau du SAGE Léon-Trégor.
- M. le directeur de l'Office national de la chasse et de la faune sauvages du Finistère
- M. le président de la Chambre Agriculture Finistère
- M. Jean-Paul CHARLES, AAPPMA
- M. Nicolas BOURRE, Fédération de pêche Finistère
- M. Mathurin CARNET, GRECIA
- M. François DE BEAULIEU, Bretagne vivante
- Mme Sylvie HORIOT, Préfecture du Finistère

Après avoir constaté que le quorum est réuni, Mme Mingot introduit l'ordre du jour de la réunion :

- I - Désignation d'un opérateur pour l'animation du site Natura 2000 « Rivière le Douron ».
- II - Désignation du président du comité de pilotage de ce site.
- III - Bilan d'étape de la mise en œuvre du document d'objectifs.

Mme MINGOT rappelle que le document d'objectifs du site Natura 2000 Rivière du Douron a été approuvé le 23 septembre 2013. Le COPIL se réunit pour un bilan d'activité après 3 ans d'animation. C'est l'occasion de porter un regard sur les 3 années passées et sur les actions qui ont pu d'ores et déjà être réalisées.

L'animation a débuté dans une période de transition entre 2 programmations. L'opérateur a dû lancer la politique Natura 2000 sur le territoire dans un contexte de redémarrage incluant le transfert de l'autorité de gestion de l'Etat vers le conseil régional, avec toute la complexité que cela implique.

2016 est une année charnière dans l'animation du site, puisque les outils de gestion : chartes et contrats Natura 2000, Mesures Agro-environnementales et climatiques, seront disponibles quasiment dans leur intégralité. Cela devrait favoriser la réalisation d'actions concrètes démontrant que les acteurs du territoire se sont bien appropriés la démarche Natura 2000.

La réunion d'aujourd'hui est aussi l'occasion de questionner la gouvernance mise en place en 2013.

### **I – Désignation d'un opérateur local**

Mme Mingot rappelle que Morlaix communauté a été désignée opérateur pour la mise en oeuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Rivière le Douron » depuis avril 2013 pour 3 ans.

Il convient de procéder à une nouvelle désignation de l'opérateur local pour l'animation du site.

Morlaix communauté s'est portée candidate par délibération du 21 mars 2016. En l'absence d'autre candidature et d'opposition à la candidature de Morlaix communauté, Mme Mingot acte que Morlaix communauté est désignée comme opérateur local pour la poursuite de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Rivière le Douron » pour 3 ans.

### **II – Désignation du président du comité de pilotage**

Après la désignation de l'opérateur chargé de la mise en œuvre du document d'objectifs, Mme Mingot propose de désigner le président du comité de pilotage.

La candidature de M. Yvon LE COUSSE, vice-président de Morlaix communauté, a été proposée par le conseil communautaire dans sa séance du 21 mars 2016.

En l'absence d'autre candidature et d'opposition à la candidature de M. Yvon LE COUSSE, Mme Mingot acte que M. Yvon LE COUSSE est désigné en tant que président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Rivière le Douron » pour 3 ans.

Sous la présidence de M. Yvon LE COUSSE :

### **III – Bilan d'étape de la mise en œuvre du document d'objectifs**

Présentation par Mme Gwladys DAUDIN (présentation jointe)

- Rappel du calendrier
- Retour sur le travail d'animation
- Projets en cours et à venir

#### **3 groupes de travail :**

GT Natura 2000 : genèse du projet de contrat Natura 2000 sur le Ponthou

GT vidéo : première séquence réalisée (présentation des sites), 2ème séquence en cours ( présentation des mesures).

GT « sentier d'interprétation » : mise en place sur les parcours existants (pupitres présentant les intérêts des espèces et des milieux) – Plusieurs actes de dégradation ont eu lieu.

#### **Projets de contrats**

Sur le site Douron, quasi 100 % de propriétés privées, rendant difficile l'animation. Rencontres avec les élus, les propriétaires de chevaux, de minoterie, de landes et de forêt, du CPIE / Ulamir.

Sur la minoterie, petite colonie de chauves-souris, située hors N2000, pas de contrat possible. Pas possible d'intervenir sur les Espaces boisés classés (EBC). Renouée du Japon (2 stations sur les 38 km du Douron).

En ce qui concerne les EBC, M. BROSSIER estime qu'il existe une solution : baisser la densité d'arbres et avoir une peupleraie claire, pour retrouver un milieu un peu plus ouvert. Le pâturage interdit en EBC.

Landes sèches : prise en compte à 100 % des travaux, accord propriétaires. Contrainte EBC.

Mme DAUDIN propose de profiter de l'élaboration du PLUi pour revoir les EBC. M. BROSSIER estime que la solution est d'éclaircir sous réserve de respecter strictement le taux de couverture minimal. A étudier avec la DDTM.

Sur Le Ponthou : prairie à molinie et saulaie (fermeture du milieu). Entreprise de débardage à cheval à proximité. Contrat pour l'ouverture du milieu et l'enlèvement des souches (méthode douce). Cahier des charges prêt. En attente du feu vert de la DDTM.

M. JAKYMIW indique que 70 actions sont en projet sur le Finistère, avec une enveloppe financière restreinte. Un filtrage est réalisé sur l'intérêt du projet et la rapidité de l'efficacité de la protection.

Contrat Forestier : 400 ha dont 200 de hêtraie-chênaie.

Le CRPF est l'interlocuteur privilégié : M. Brossier, au niveau régional, et M. David Le Ferrec en Finistère. Voir l'intérêt avec le propriétaire (un seul intéressé). Actions finançables sur 30 ans, 2000 € / ha maxi.

M. JAKYMIW précise qu'il n'y a pas d'autre contrat forestier dans le Finistère.

M. BROSSIER soulève les facteurs limitants de la démarche : peur, « gens qui rentrent chez vous », comptes à rendre, les forestiers veulent vivre cachés, la démarche est compliquée pour une petite somme (50 ou 60 € par arbre).

Mme DAUDIN précise qu'elle est missionnée pour faciliter leur appropriation de la démarche et les motiver.

Ni-agriculteurs, Ni-forestiers : contrats possibles aussi.

Pour les exploitants agricoles → Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

Montants par ha pour la gestion et l'entretien par pâturage extensif et fauches tardives notamment.

Le zonage MAEc Biodiversité plus intéressantes financièrement intègre les périmètres Natura 2000, les ZNIEFF et les Espaces naturels sensibles.

1 seul exploitant intéressé, sur Barnenez (site Natura 2000 de la Baie de Morlaix). Les cahiers des charges ne sont pas encore prêts. La date de déclaration à la PAC a été reculée au 15 juin 2016.

#### **Autres actions conduites :**

- Accompagnement technique.
- Notes d'enjeux pour acquisition d'espaces naturels sensibles.
- Accompagnement des porteurs de projets.
- Notes techniques pour les bureaux d'études.

- Participations au groupe bocage dans les PLU.
- A Plouégat-Guerrand, réflexion sur la réglementation de la circulation des quads et engins moteurs.

#### **Chantiers en cours avec les étudiants :**

- Cartographie des stations de renouée - Arrachage / exportation. Intervention depuis 3 ans.
- Orchidée – mégaphorbiaies : utilisation du saule pour chauffage, orchidée disparue depuis 2 ans, la fougère, qui obstrue la lumière pour l'orchidée, paraît épuisée. Nouveau suivi en juillet.
- Damier de la succise : restauration d'une prairie humide à Botsorhel. Projet de contrat. Colonie importante par rapport aux autres sites régionaux.

#### **Suivi des espèces :**

- Lamproie marine, présente mais pas de frayère observée.
- Saumons Atlantique : en augmentation. 50 saumons né en 2015 recensés en moyenne en 5mn de pêche électriques (sur les 7 stations du Douron) contre 32 en 2013.
- Mulette perlière : moule d'eau douce pouvant vivre jusqu'à 100 ans, se loge dans les branchies du saumon ou de la truite, qui la rejette après 2 ans. Indicateur de bonne qualité des eaux. Elle a été présente (fragments relevés) mais ne semble plus l'être. Suivis difficiles à mettre en place.
- Damier de la succise : en baisse.
- Petits et grands rhinolophes (présenté par M. BOIREAU) : 2 espèces d'intérêt communautaire. Belle population le long du Douron. Progression régulière observée en hiver. Bonne dynamique. Lors de travaux d'aménagement foncier de Plestin, quelques haies détruites ; en mesure compensatoire, des nichoirs ont été installés en attendant la reconstruction des haies.

#### **Projets à venir :**

(Mme DAUDIN est à 50 % sur Douron, 50 % sur Baie de Morlaix)

- Animation PAEC
- Contrats au Ponthou et forestier.
- Suivi des travaux.
- Encadrement stagiaire.
- Poursuite accompagnement technique.
- Suivi bocage, PLUi et EBC.
- Communication (site Morlaix communauté), finalisation de la 2ème vidéo, interventions dans les conseils municipaux sur les contrats.
- Suivi des espèces.

M. LE COUSSE souligne la difficulté du contexte foncier qui nécessite diplomatie et négociation.

M. BOIREAU souligne le beau travail d'animation réalisé par Gwladys DAUDIN. Elle a su lever les réticences et les inquiétudes. Il propose de retravailler sur le périmètre du site, pour intégrer par exemple le bâtiment de la minoterie ou des landes et tourbières de Trémel et propose la création d'un groupe de travail sur ce thème.

M. BERTHELOT souligne que la stratégie régionale est d'avoir un réseau de sites Natura 2000 qui soit dans des phases d'animation. Toutefois, l'exemple de la Vallée du Léguer prouve qu'une modification du périmètre peut se faire pour des raisons précises, mais ce n'est pas l'ambition actuelle.

Deux réflexions sont possibles selon les problématiques du site :

- Mener des ajustements de périmètre à la marge pour répondre à des enjeux très locaux, qui permettent d'assurer une cohérence des périmètres.
- Avoir une ambition d'extension plus importante.

Dans les deux cas, cela demande des procédures administratives longues et complexes s'assimilant à la création d'un site et un engagement de 3 à 4 ans. Par ailleurs, l'État et la Commission européenne sont particulièrement vigilants sur les justifications scientifiques apportées. Ces dernières doivent être appuyées sur des données et études précises démontrant la plus-value de l'extension. Cela demande aussi une plus grande implication de la collectivité au niveau de l'animation du site pour faire adhérer les propriétaires sur le terrain. Ceci est le second point de vigilance de l'État dans ce type de démarche.

M. BOIREAU précise que dans une telle hypothèse, il se tiendra à la disposition de Mme DAUDIN et estime que c'est le bon moment en phase avec le PLUi et la trame verte et bleue.

M. URIEN estime qu'il convient de travailler sur la justification scientifique avant de parler d'extension.

M. BERTHELOT rappelle qu'il faut raisonner en termes d'espaces potentiels (au sens intégrables au périmètre actuel) et de plus-value par rapport à l'ensemble du site. Et que cette réflexion soit menée dans le cadre d'une stratégie territoriale.

M. MARTIN souligne que, pour la structure porteuse, cela représente un effort lié à la capacité à maintenir et renforcer l'animation et à mettre en oeuvre les contrats. Il estime nécessaire de prioriser ce temps-là dans la feuille de route Natura 2000. Si une extension du périmètre apporte une vraie plus-value, le comité de pilotage pourra alors l'envisager.

À propos des contrats Natura 2000, M. BERTHELOT indique qu'il n'y a pas eu de contrats depuis 2 ans en Bretagne. Les services se retrouvent avec un stock de projets en cours important, représentant une enveloppe financière de plus d'1,4 M €, alors que l'enveloppe Etat / Europe serait de 500 à 600 K€. Cela nécessite de prioriser les contrats.

L'ambition de redémarrer la contractualisation en 2016 est liée au développement d'outils informatiques par l'Agence de Service et de Paiement, en cours. Dans cette hypothèse, les contrats pourront être financés conjointement par la France et l'Europe. Dans le cas contraire, seuls les financements Etat seront disponibles, avec une enveloppe réduite à 250 - 300 K€. La stratégie bretonne sera fixée fin juin/début juillet pour donner les consignes d'engagement des processus de contractualisation.

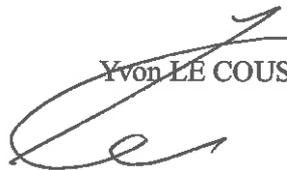
Si la stratégie retenue est celle du co-financement France - Europe, l'engagement ne pourra pas se faire avant fin 3<sup>ème</sup> - début 4<sup>ème</sup> trimestre 2016.

Un travail a été mené avec la DDTM pour construire une grille de priorisation partagée avec le réseau des chargés de mission Natura 2000. Elle sera validée par le Conseil Régional le 20 mai dans une réunion de comité de suivi.

A la question de Mme BORGNE, qui souhaite savoir si la chargée de mission a été très sollicitée par les communes pour des études d'évaluation d'incidence, Mme DAUDIN indique qu'elle a été peu sollicitée sur le site du Douron : projet d'aménagement foncier de Plestin-les-Grèves et sollicitations sur PLU, contrairement à la baie de Morlaix. Hors collectivités, elle a été sollicitée pour des boisements par le CRPF, travaux sur cours d'eau par le SMT et pour des randonnées pédestres.

Mme LECOCQ s'interroge sur l'articulation entre les différentes politiques d'environnement : Natura 2000, corridor écologique, algues vertes. M. MARTIN précise que le travail réalisé pour Natura 2000 sera traduit dans le PLUi. Du point de vue de l'organisation, l'élaboration PLUi est réalisée par des groupes territoriaux thématiques (dont une thématique environnement) à l'échelon communal et des comités de pilotage et une commission d'aménagement (regard croisé sur les différentes politiques de protection et d'environnement). Sur la méthode, les différents acteurs sont associés (personnes publiques associées) ou amenés à se prononcer en concertation publique ou au cours de l'enquête publique. La méthode n'est pas encore arrêtée, dans l'attente du démarrage de la mission qui sera confiée au bureau d'études identifié, jouant le rôle d'enssembler des différentes politiques.

Le Président,

  
Yvon LE COUSSE.

